

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE**

**GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 30 juillet 2015**

**DELIBERATION N° 2015/ 7/116 : EXERCICE 2015 - AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE ENTRE LE GRAND MONTAUBAN ET L'ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE**

*L'an deux mille quinze, le jeudi 30 juillet à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 juillet 2015 .*

**Présents Titulaires : 37**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Anne ALASSANE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 8**

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Jean-François GARRIGUES, Pauline BLANC à Valérie RABAULT, Paul GRAND à Christian MOULIS, Jean-Louis IBRES à Christine MOLLIN, Laurence PAGES à Pierre-Antoine LEVI, Christian PEREZ à Marie-Claude BERLY, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

**Absents Excusés : 6**

Mesdames, Messieurs, Roger CATUSSE, Alain CRIVELLA, Thierry DEVILLE, José GONZALEZ, Véronique MALY, Isabelle SOULAYRES.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Martial DEJEAN**

**Monsieur Jean-François GARRIGUES donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération n°29 du 13 avril 2015 vous avez autorisé Madame la Présidente à signer une convention d'objectifs et de moyens qui portait sur :

Subvention de fonctionnement	9 500,00 €
Financement du poste de Directeur de la MJC via le FONJEP	42 455,00 €
Total	51 955,00 €

Par délibération n°74 du 24 juin 2015, vous avez autorisé Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 ayant pour objet de prendre en compte la subvention accordée dans le cadre du Contrat de Ville déclinée ci-dessous :

Action « Cultures urbaines»	3 500,00 €
Action « Education numérique»	2 000,00 €
Action « Accompagnement jeunes»	3 600,00 €
Total	9 100,00 €

Le présent avenant n°2 a pour objet de prendre en compte, d'une part une subvention de fonctionnement exceptionnelle accordée dans le cadre de la mise en place du « Festival Légendes Urbaines » et d'autre part les subventions accordées à la MJC pour la réalisation d'actions définies dans le Contrat Enfance Jeunesse déclinées ci-dessous :

Subvention de fonctionnement exceptionnelle « Festival Légendes Urbaines »	3 000,00 €
Au titre du CEJ : Espaces jeunes	10 100,00 €
Au titre du CEJ : Espace Multimédia	9 500,00 €
Au titre du CEJ : ALSH MJC	5 700,00 €
TOTAL	28 300,00 €

Vu la délibération n°239 du 17 décembre 2014 portant « Exercice 2015 – Vote du budget primitif budget principal M 14 »,

Vu la délibération n°29 du 13 avril 2015 portant « Exercice 2015 - Convention d'objectifs et de moyens entre le Grand Montauban et l'association Maison des Jeunes et de la Culture »,

Vu la délibération n°202 du 28 novembre 2013 portant « Contrat de financement du poste de directeur de la Maison des Jeunes et de la Culture dans le cadre du FONJEP »,

Vu la délibération n°71 du 24 juin 2015 portant « Contrat de Ville – Programme d'Actions 2015 – Participation financière du Grand Montauban »,

Vu la délibération n°74 du 24 juin 2015 portant « Exercice 2015 – Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association Maison des Jeunes et de la Culture »,

Vu la délibération n°113 du 30 juillet 2015 portant « Contrat Enfance Jeunesse : programme d'actions 2015 et participation du Grand Montauban »,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 23 juillet 2015,

Au vu de ces éléments, je vous propose,

- ↳ D'attribuer au titre de l'exercice 2015 à l'association Maison des Jeunes et de la Culture une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 3 000,00 €,
- ↳ D'attribuer au titre de l'exercice 2015 à l'association Maison des Jeunes et de la Culture une subvention au titre du Contrat Enfance Jeunesse de 25 300,00 €,
- ↳ de dire que les crédits sont inscrits au budget 2015,

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- ↳ D'attribuer au titre de l'exercice 2015 à l'association Maison des Jeunes et de la Culture une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 3 000,00 €,
- ↳ D'attribuer au titre de l'exercice 2015 à l'association Maison des Jeunes et de la Culture une subvention au titre du Contrat Enfance Jeunesse de 25 300,00 €,
- ↳ de dire que les crédits sont inscrits au budget 2015.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **03 AOUT 2015**

De sa publication le : **03 AOUT 2015**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 31 juillet 2015

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

